

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 Janvier 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme DUGELET Isabelle (remplacée par M VAGINAY Laurent), Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, M LACROIX Jérémie pouvoir à Mme PONCET Sylvie, M BUTAUD Jean Charles pouvoir à M CHIGNIER Bernard, M LOMBARD Jean Marc pouvoir à M VALORGE René, Mme VAGINAY Hélène à M DUBUIS Pascal.

Election d'un secrétaire de séance : M CHIGNIER Bernard, (Belleruche)

N°2023/N°001

OBJET : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DESTINEE A FAIRE FACE A UN BESOIN PONCTUEL ET EVENTUEL DE DISPONIBILITES BUDGET DECHETS MENAGERS

Considérant l'indépendance de trésorerie demandée pour le budget déchets ménagers au 1er janvier 2023, Monsieur Le Président explique qu'il apparaît plus prudent de prévoir une ligne de trésorerie pour le budget déchets ménagers pour assurer les périodes qui précèdent l'encaissement des redevances annuelles.

Une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires – l'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel.

Le besoin pourrait être de 200 000 € (avant les mois de mai juin où un montant de 900 000 € de redevances est attendu idem octobre novembre).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

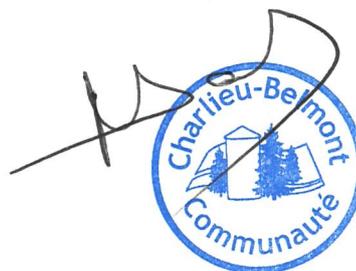
- Autorise M. le Président à souscrire auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU SUD EST une ligne de trésorerie pour 1 an d'un montant de 200 000 € pour le budget déchets ménagers, dont les conditions sont les suivantes :
- Durée : 1 an à compter du 1^{er} février 2023 (soit jusqu'au 31/01/2024)
- Taux : EURIBOR 3 MOIS (MOYENNE MENSUELLE) + 0,60 %
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.
- Commission : commission d'engagement de 0,10 % sur le montant autorisé, soit 200,00 EUR - payable à la signature du contrat
- Commission de non utilisation : Néant

- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.
- Dit que les frais et intérêts seront prévus au budget annexe Déchets ménagers.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune De Belleruche
M Bernard CHIGNIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230119-N2023-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2023